

**ECS ADRESSABLES**

Réf. : 310 000

Réf. : 310 010

Réf. : 310 020

Notice exploitant



### Voyant FEU

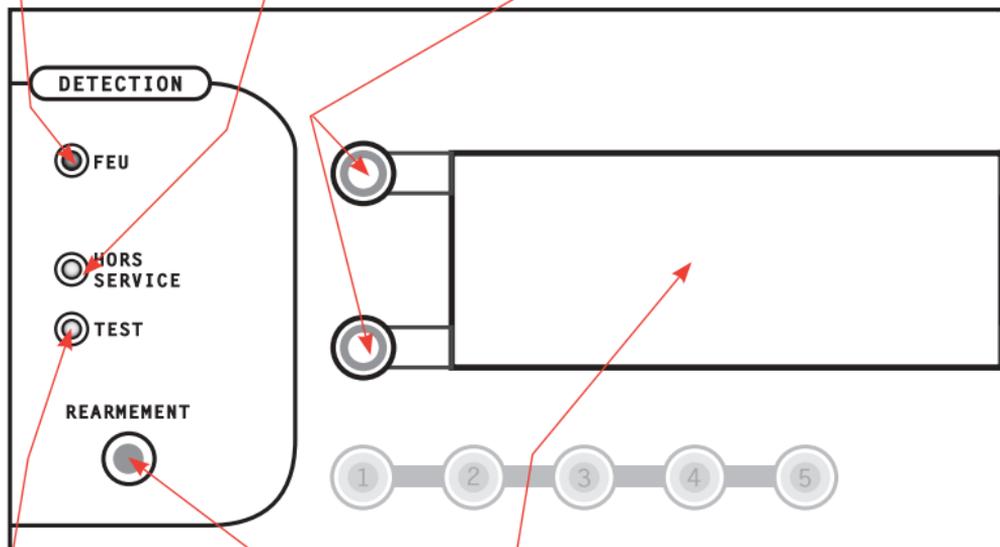
Voyant rouge.  
S'allume quand au moins un feu a été détecté.  
S'éteint après disparition feu et réarmement.

### Voyant HORS SERVICE

Voyant jaune.  
S'allume quand au moins un élément (un point ou une zone) est hors service.

### Touches contextuelles

Permettent de réaliser la fonction affichée dans le champ grisé situé à côté de la touche.



### Voyant TEST

Voyant jaune.  
S'allume quand au moins une zone est en test.

### Touche REARMEMENT

Un appui sur cette touche après disparition des causes d'alarme et composition du code d'accès au niveau 2 (3112) remet en veille l'ECS.

### Ecran LCD à rétroéclairage

Ecran graphique à cristaux liquides de 8 lignes de 40 caractères.  
Sert à afficher tous les changements d'état (feu, défauts...) et les différentes étapes de la configuration de l'installation.

### Voyant CONTACTS AUXILIAIRES HORS SERVICE

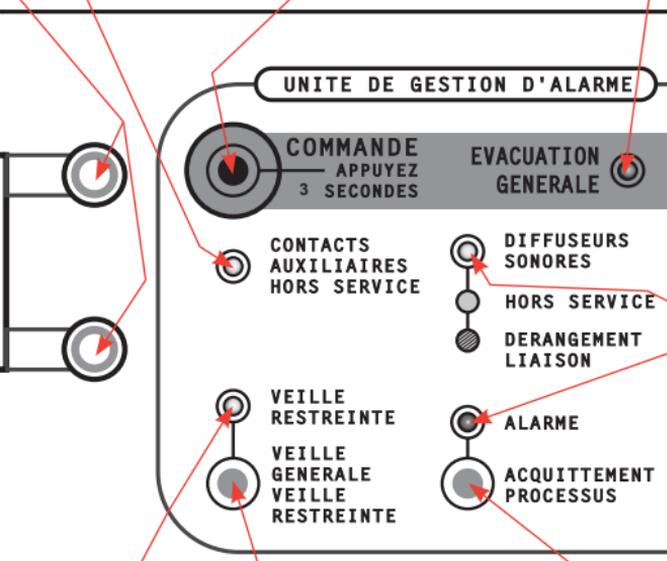
Voyant jaune.  
S'allume quand le contact auxiliaire est mis hors service (par programmation).

### Touche EVACUATION GENERALE

Un appui de 3 secondes déclenche l'alarme générale.

### Voyant EVACUATION GENERALE

Voyant rouge.  
S'allume pendant l'alarme générale sur une durée obligatoire de 5 mn



### Voyant DIFFUSEUR SONORES HORS SERVICE / DERANGEMENT LIAISON

Voyant jaune.  
S'allume quand les diffuseurs sonores sont mis hors service (par programmation).  
Clignote si au moins l'une des deux lignes de diffuseurs sonores présente une coupure de ligne ou un court-circuit, ou en cas de mauvaise tension d'alimentation.

### Voyant ALARME

Voyant rougee.  
S'allume lorsque le processus d'alarme est en cours ou dès le départ en alarme restreinte. S'éteint par composition du code d'accès niveau 2 (3112) suivi :  
- de l'acquiescement processus pendant l'alarme restreinte OU  
- du réarmement après l'alarme générale.

### Voyant VEILLE RESTREINTE

Voyant jaune.  
S'allume si l'unité de gestion de l'alarme a été limité à la veille restreinte. Pas d'évacuation générale automatique.  
S'éteint lorsque l'unité de gestion de l'alarme passe en veille générale

### Touche VEILLE GENERALE / VEILLE RESTREINTE

Un appui sur cette touche après avoir composé le code d'accès au niveau 2 (3112) permet de changer d'état (veille générale/veille restreinte).

### Touche ACQUITTEMENT PROCESSUS

Uniquement pendant l'alarme restreinte et après composition du code d'accès au niveau 2 (3112).  
Un appui sur cette touche permet d'arrêter le processus d'alarme (en cas de déclenchement intempestif).

### BUZZER :

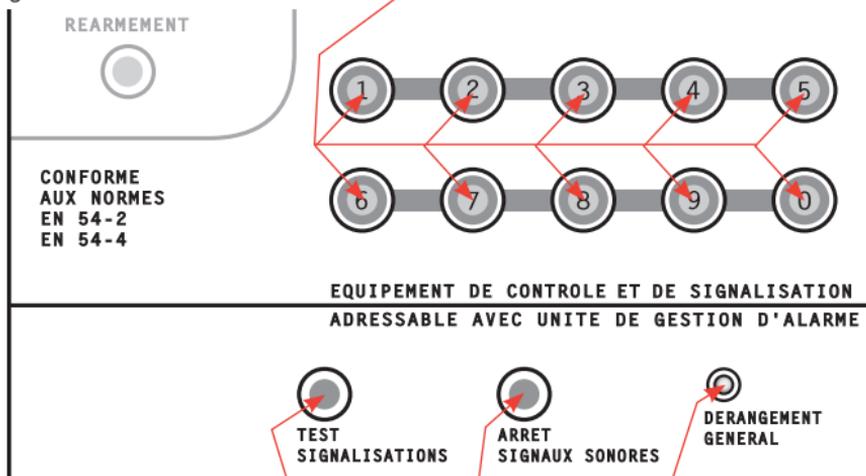
#### Signal sonore interne

Fonctionne en son discontinu dès l'apparition d'un déclenchement alarme ou évacuation générale. Ce signal fonctionne en continu dès l'apparition d'un défaut :

- défaut système,
- dérangement boucle,
- dérangement diffuseur sonore,
- défaut d'alimentation,
- test signalisations.

### Touches 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

Ces 10 touches permettent de saisir les codes d'accès et les valeurs de paramètres (date, heure,...).



### Touche TEST SIGNALISATIONS

Allume tous les voyants, active le buzzer et le rétroéclairage de l'écran LCD pendant la durée de l'appui.

### Touche ARRET SIGNAUX SONORES

Arrête le buzzer du tableau.

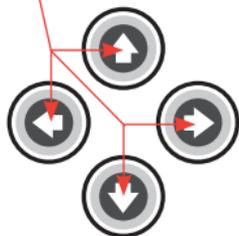
### Voyant DERANGEMENT GENERAL

Voyant jaune.

S'allume si au moins un dérangement est en cours sur le tableau. S'éteint quand tous les défauts ont disparu.

### Touches ↑ ↓ ← →

Permettent de naviguer dans les menus déroulants et de passer d'un champ à l'autre.



### Touches ESC

Permet de passer d'un menu à son menu père lors de la configuration de l'installation.



### Touche VALID

Permet de valider lors de la configuration de l'installation.



 **SYSTEME HORS SERVICE / DEFAULT SYSTEME**

 **SOUS TENSION**

 **DEFAULT SECTEUR**

 **DEFAULT BATTERIES**

#### Voyant SOUS TENSION

Voyant vert.

S'allume quand le SDI est alimenté (secteur ou batterie).

#### Voyant SYSTEME HORS SERVICE / DEFAULT SYSTEME

Voyant jaune.

S'allume lors d'un défaut système (défaillance du logiciel, reset) ou perte totale d'alimentation.

S'éteint par la composition du code d'accès niveau 2 (3112) suivi d'un appui sur la touche "TEST SIGNALISATIONS".

#### Voyant DEFAULT BATTERIE

Voyant jaune.

S'allume si l'une ou l'autre des 2 batteries du tableau est défectueuse ou non branchée, ou en cas de défaut batteries sur l'alimentation externe.

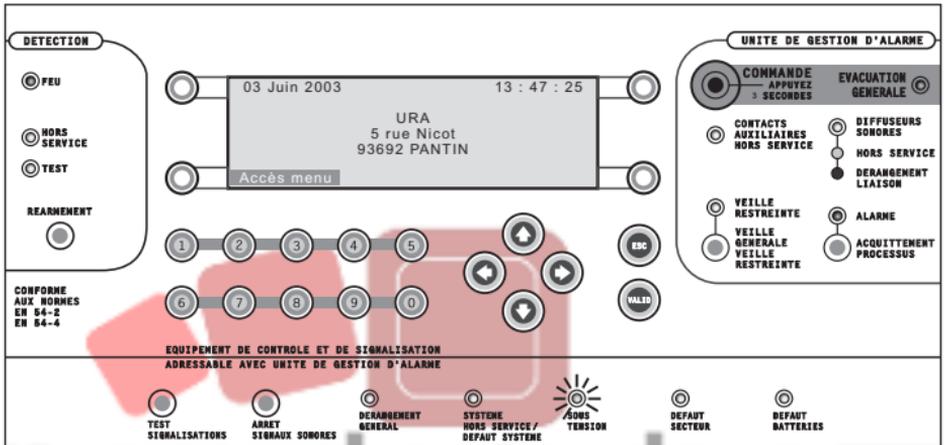
#### Voyant DEFAULT SECTEUR

Voyant jaune.

S'allume en cas de défaut secteur sur l'alimentation interne ou externe.

## Système en veille

Seul le voyant vert "SOUS TENSION" est allumé.



## Changement d'état entre VEILLE GENERALE et VEILLE RESTREINTE

Taper le code d'accès niveau 2 (3112 par défaut).

Dans les 5 secondes qui suivent : appuyer sur la touche "VEILLE GENERALE - VEILLE RESTREINTE".

Chaque appui sur cette touche change le type de veille. Le voyant jaune "VEILLE RESTREINTE" est :

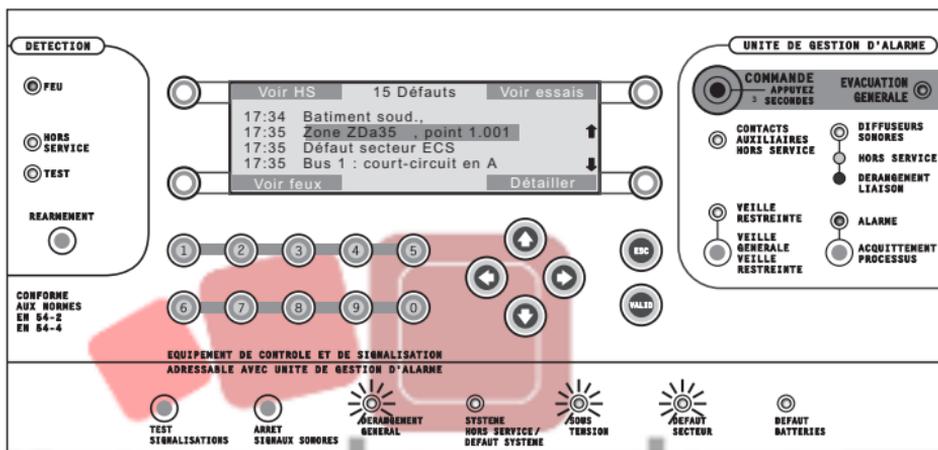
- éteint en veille générale,
- allumé en veille restreinte (pas de processus automatique d'alarme générale).

## En cas de défaut

Le buzzer sonne en continu.

Le voyant jaune “DERANGEMENT GENERAL” est allumé.

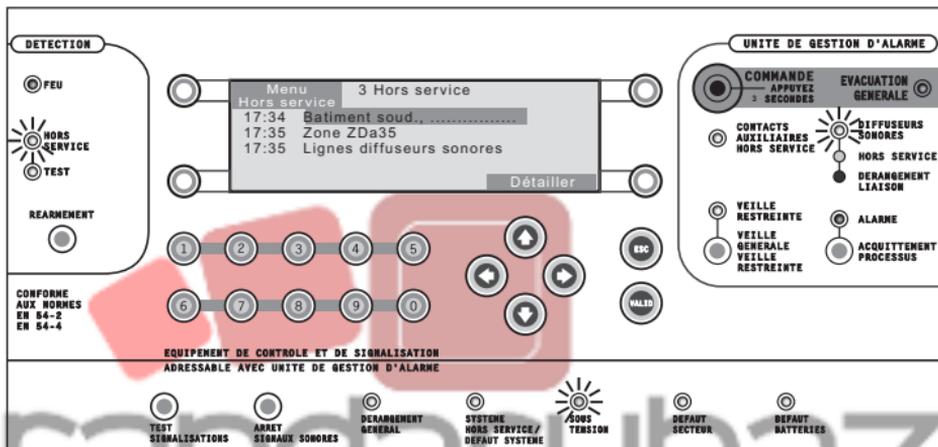
Les défauts sont affichés à l'écran.



Prévenez le responsable sécurité de l'établissement afin de faire remédier au problème dans les plus brefs délais.

## Hors service

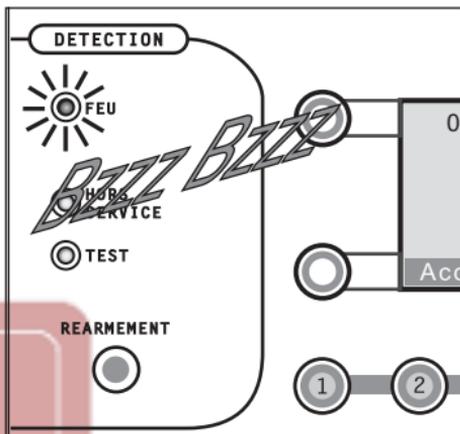
Suite à une mise hors service :  
Le voyant jaune "HORS SERVICE" est allumé.  
Les éléments hors service sont affichés à l'écran.



Pour mettre en/hors service des points de zone de détection, sélectionner en niveau 2 la touche "Mise en/hors service" puis l'élément à mettre en hors service.

## En cas de feu

- Une alarme a été déclenchée, soit par appui sur un déclencheur manuel (bris de glace ou coffret à membrane), soit par un détecteur automatique



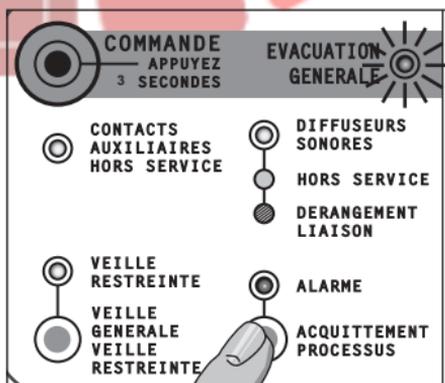
Le voyant rouge "FEU" de la partie "Détection" de l'ECS ADR s'allume en fixe et l'afficheur indique la zone en feu.

Seul l'ECS ADR émet un signal sonore (voyant "EVACUATION GENERALE" éteint, sinon voir ci-dessous).

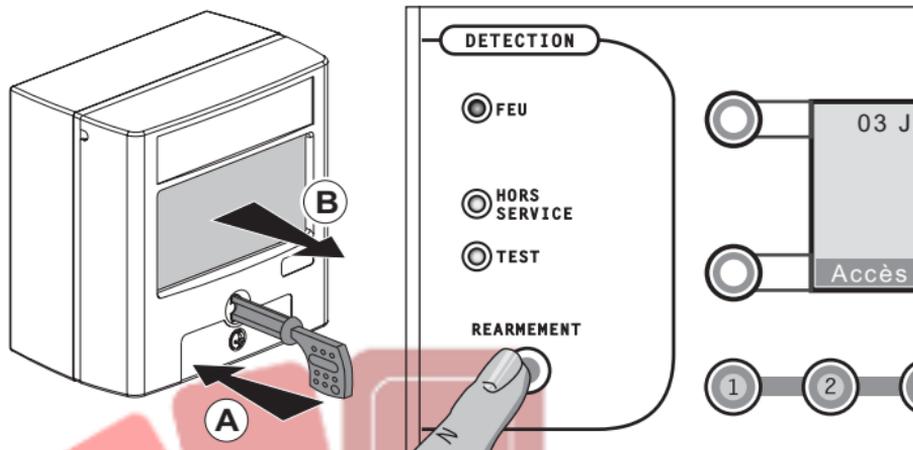
- 1 - Vous êtes en alarme restreinte pendant un temps pré-réglé de 5 minutes maximum.
- 2 - Repérer le ou les numéro(s) de(s) zone(s) en feu (sur l'afficheur de l'ECS ADR et en page 1 de la notice exploitant).
- 3 - Prévenir le responsable sécurité de l'établissement et vérifier l'origine de l'alarme pendant la durée de l'alarme restreinte.
- 4 - S'il s'agit d'une fausse alarme,

### acquitter le processus d'alarme :

en composant le code d'accès de niveau 2 (3112 par défaut) et en appuyant (dans les 5 secondes qui suivent) sur la touche "ACQUITTEMENT PROCESSUS". L'alarme générale ne sera alors pas déclenchée.



En cas de feu (suite)



Le cas échéant, remédier à l'incident en procédant au réarmement des déclencheurs manuels.

Enfin, procéder au réarmement de l'ECS ADR: composer le code d'accès de niveau 2 (3112 par défaut) et appuyer (dans les 5 secondes qui suivent) sur la touche "REARMEMENT". Le voyant rouge "FEU" de la partie "Détection" de l'ECS ADR s'éteint.

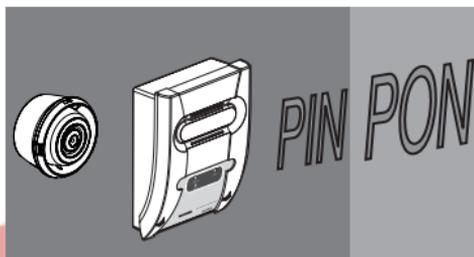
5 - S'il s'agit d'un incendie,

**faire prévenir les secours et évacuer l'établissement.**

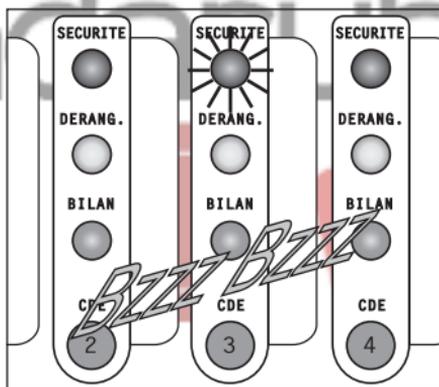
**NOTA :** à la fin de la temporisation de l'alarme restreinte et en l'absence d'acquiescement du processus, l'alarme générale est diffusée (voir page suivante).

- Une alarme feu a été déclenchée : le voyant rouge “FEU” de la partie “Détection” de l’ECS ADR s’allume en fixe, l’ECS ADR émet un signal sonore et le voyant rouge “EVACUATION GENERALE” est allumé

1 - Vous êtes en alarme générale, les diffuseurs sonores émettent le signal normalisé d’évacuation pendant 5 minutes.



2 - Si utilisation d’un ou deux CMSI externe, les zones de mise en sécurité programmées sont activées automatiquement. Si vous souhaitez activer d’autres zones de mise en sécurité, appuyez sur les touches “CDE” correspondantes.

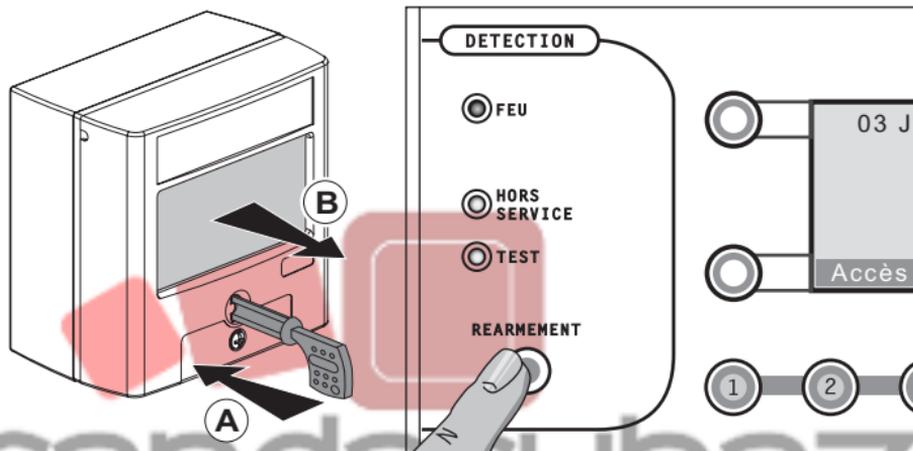


3 - Repérer le ou les numéro(s) de(s) zone(s) en feu (sur l’afficheur de l’ECS ADR).

4 - Prévenir le responsable sécurité de l’établissement ainsi que les secours et **évacuer l’établissement.**

- Une alarme feu a été déclenchée : le voyant rouge “FEU” de la partie “Détection” de l'ECS ADR s'allume en fixe, l'ECS ADR émet un signal sonore et le voyant rouge “EVACUATION GENERALE” est allumé (suite)

5 - Pour réarmer l'ECS ADR une fois l'incident terminé :



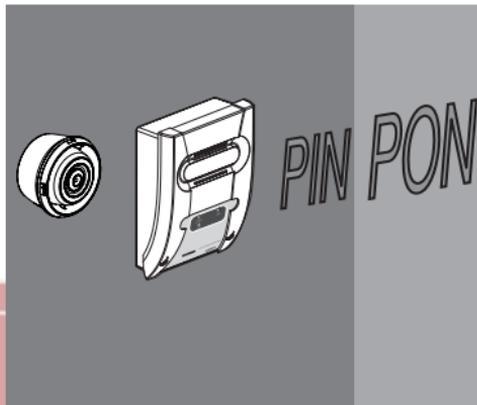
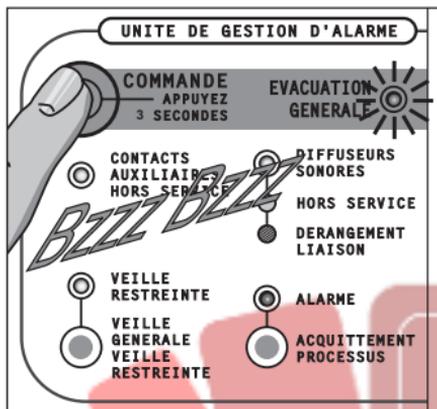
Procéder au réarmement des déclencheurs manuels.

Enfin, procéder au réarmement de l'ECS ADR: composer le code d'accès de niveau 2 (3112 par défaut) et appuyer (dans les 5 secondes qui suivent) sur la touche “REARMEMENT”.

Le voyant rouge “FEU” de la partie “Détection” de l'ECS ADR s'éteint.

## • Procédure manuelle de déclenchement d'alarme générale et de mise en sécurité

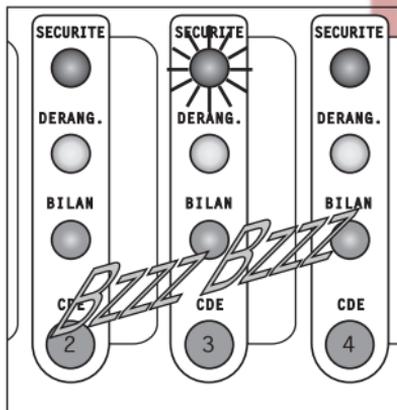
### Commande manuelle de diffusion de l'alarme générale



En cas d'incident grave, appuyer dans les plus brefs délais sur la touche "EVACUATION GENERALE" pendant 3 secondes.

L'ensemble des diffuseurs sonores va fonctionner pendant 5 minutes, invitant le public à évacuer les lieux. Le buzzer de l'ECS ADR sonne en discontinu.

### Commande manuelle des DAS sur le CMSI externe associé à l'ECS ADR



Appuyer sur le bouton "CDE" de la ligne DAS que vous voulez déclencher (de 1 à 8).

- Si la ligne est équipée de FC (fin de course), le voyant rouge SECURITE associé clignote tant que le DAS n'est pas en position SECURITE. Le voyant rouge SECURITE s'allume dès que le DAS passe en sécurité.

- Si la ligne n'est pas équipée de FC, le voyant rouge SECURITE s'allume jusqu'au réarmement.

Le buzzer du CMSI sonne en discontinu jusqu'à l'appui sur la touche "ARRET SIGNAUX SONORES".

## **Procédure d'arrêt des signaux sonores**

---

Un appui sur la touche "ARRET SIGNAUX SONORES" arrête le buzzer de l'ECS.

## **Procédure de test**

---

Voir la notice installateur.



## Maintenance

---

### Opérations de vérification périodiques

Ces opérations ont pour objet de s'assurer du bon état de fonctionnement de l'installation. Elles doivent être exécutées de manière obligatoire, avec les périodicités minimales suivantes :

- Périodicité quotidienne :
  - test des signalisations sonore et visuelles de l'E.C.S. (par appui sur la touche TEST SIGNALISATIONS).
  - vérification de l'intégrité des dispositifs de verrouillage des issues de secours.
- Périodicité mensuelle :
  - essai fonctionnel des dispositifs de déverrouillage des issues de secours.
- Périodicité trimestrielle :
  - essai des DAS.
  - essai des asservissements tels que : mise en éclairage, non arrêt des ascenseurs, ..., à partir d'un point de détection.
- Périodicité semestrielle :
  - essai du CMSI à partir d'un détecteur automatique et d'un déclencheur manuel par zone de mise en sécurité.
  - essai des portes à fermeture automatique, exutoires, ouvrants.
- Périodicité annuelle :
  - essai fonctionnel de chaque détecteur automatique et déclencheur manuel.
  - essai des clapets et des volets.
  - essai des dispositifs de commande.
  - examen visuel direct de chaque DAS (tous types confondus).
  - essai de fonctionnement de l'équipement d'alarme.

### Opérations de maintenance

Afin de maintenir l'installation en bon état de fonctionnement, cet entretien obligatoire doit être assuré :

- soit par un technicien qualifié attaché à l'établissement,
- soit par un professionnel qualifié.

Il est nécessaire à l'issue d'une période de 4 ans de procéder au changement des batteries.

#### **ATTENTION**

Remplacer les batteries par des batteries de même type uniquement et mettre au rebut les batteries usagées conformément aux instructions.

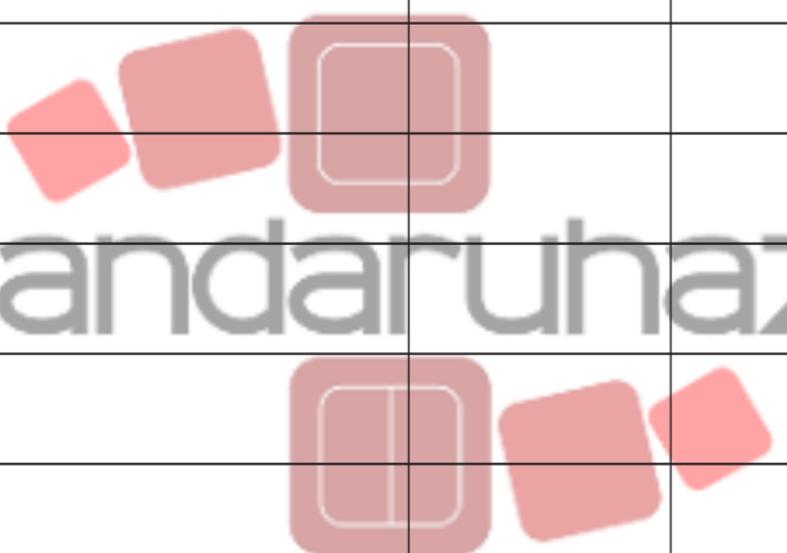
Recommandation : reconditionner tous les 4 ans l'ensemble des détecteurs en usine.

Date	Rapport d'intervention

	Nom du technicien	Signature

Date	Rapport d'intervention

	Nom du technicien	Signature



grandaruhaz.l

## **ATTENTION : CONTRAT D'ENTRETIEN**

Toute installation de détection doit faire l'objet d'un contrat d'entretien par un installateur qualifié (article MS 58 § 3 du règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP).

Pour vous permettre d'assurer cette prestation obligatoire dans les meilleurs conditions, URA met à votre disposition l'ensemble complet des moyens qui vous seront nécessaires (y compris la formation technique de votre personnel).



5, rue Jean Nicot - 93691 Pantin Cedex  
Tél. : 01 48 10 56 00 - Fax : 01 48 10 56 01

DOC. N° LE03562AA